



Entente intercommunale pour la revitalisation de la Sionge, secteur Pra-Bocca

p.a. Administration communale de Sâles

Route de la Rosaire 31, 1625 Sâles

commune@sales.ch

LA REVITALISATION DE LA SIONGE

La Sionge prend sa source sur la commune de Semsales au lieu-dit « Creux des Enfers » à une altitude d'environ 1'300 m et se jette dans le lac de la Gruyère, à Vuippens. Sa partie supérieure se trouve en grande partie en forêt et dévale des pentes importantes. Après un tronçon relativement plat depuis la route cantonale Vulruz-Semsales, (secteur Les Mosses, La Gissetta) une série d'importants seuils en béton permet le passage du cours d'eau sous l'autoroute, puis sous la voie TPF. Il faut relever que ce tronçon du cours d'eau porte le nom de « Ruisseau des Mosses » avant de s'appeler « **La Sionge** » dans la plaine.

En 2014, les communes de La Verrerie, Sâles et Vulruz se sont alliées pour établir un projet de revitalisation de la Sionge. Une entente intercommunale entre ces trois entités a été créée afin de piloter ce projet et par la suite supprimer le « Syndicat de drainage de la Sionge » qui n'a d'ailleurs depuis quelques années plus d'activité en tant que telle. La Verrerie a accepté de participer à ce projet à la condition que la question du collecteur des drainages de la commune soit prise en compte. L'abaissement du lit de la Sionge permettra d'assurer un meilleur écoulement du collecteur de drainage.

Concept de revitalisation

- Réserver un espace suffisant au cours d'eau permettant de garantir ses fonctions naturelles et la protection contre les crues.
- Protection pour la crue vingtenale sur tout le linéaire
- Restaurer la morphologie et la dynamique de la Sionge
- Maintenir et favoriser la biodiversité des milieux
- Garantir l'utilisation pérenne des terrains agricoles (limiter les pertes de terrain et améliorer l'efficacité des drains.
- Garantir l'accès à « L'Oasis des vétérans » - ruisseau des Mosses

La revitalisation projetée commence en amont de la route cantonale Vulruz-Semsales pour se terminer au hameau de la Sionge, environ 100 m avant la route cantonale Vulruz-Romont.

Pour le secteur amont (Les Mosses), le cours d'eau présente un atterrissement important et des dépôts d'alluvions sous la route cantonale. Ces phénomènes ont provoqué des inondations sur la route qui mène à l'Oasis des vétérans » et empêché son accès. Celui-ci doit être garanti en tout temps si des problèmes vétérinaires surviennent sur les pensionnaires canins de ce lieu.

Pour le secteur aval, le non-écoulement des drains agricoles ont amené les agriculteurs à demander un curage du cours d'eau, comme cela fut réalisé à plusieurs reprises par le passé. Toutefois, en application de la loi fédérale sur les eaux, le canton n'accepte plus ces travaux d'entretien et a demandé de réaliser une revitalisation du cours d'eau. Il faut aussi relever que la Sionge au cours des dernières années et en dernier lieu en novembre 2023 est sortie de son lit jusqu'en amont de la porcherie de la Sionge.

Pour le secteur aval, quatre tronçons ont été définis et ont des pentes variables, souvent très faibles ce qui occasionne des atterrissements importants et une remontée des niveaux d'eau. **Il faut rappeler que le curage des cours d'eau est interdit.** Les quatre tronçons représentent une longueur d'environ 2 km. Il est à relever que les drains, en particulier sur le tronçon 3 à très faible pente, ne fonctionnent plus correctement et les parcelles sont souvent saturées d'eau. Ceci accentue aussi le problème connu pour le collecteur de la Verrerie. D'ailleurs, un secteur de la route à la hauteur de la Gouille à Jean est souvent inondé.

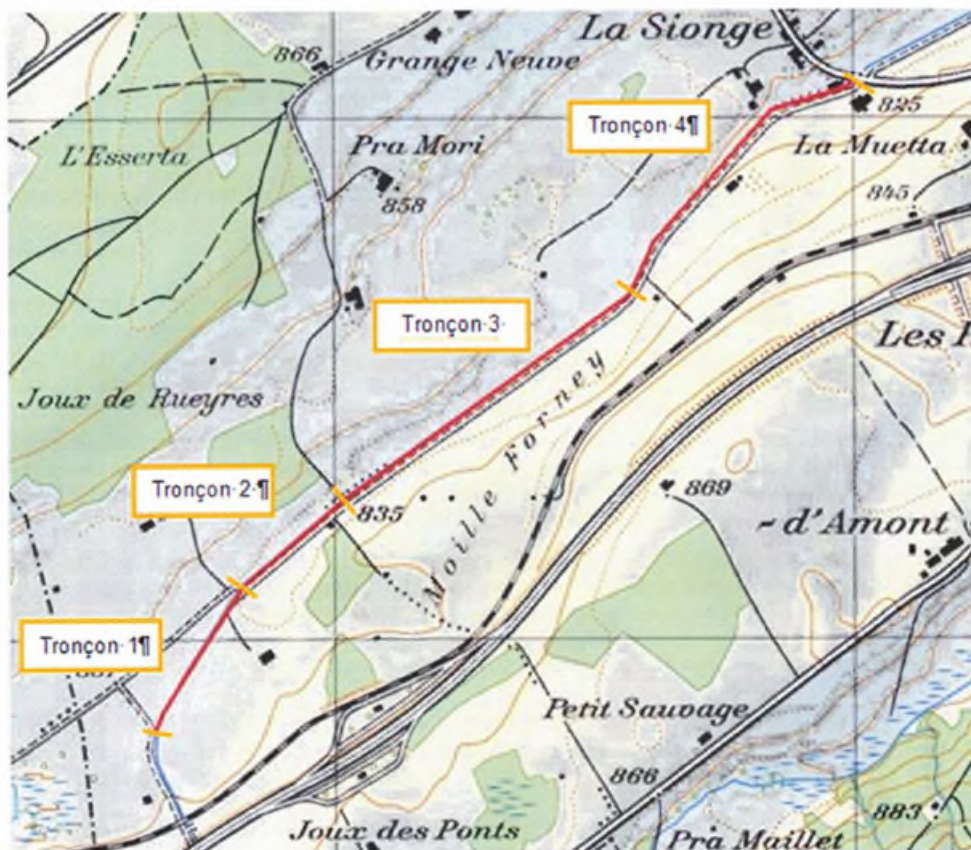


Figure 1 : Découpage des tronçons principaux (source Swisstopo, CN25)

Descriptif des travaux prévus et objectifs

Le projet sera réalisé en trois étapes, soit le secteur Les Mosses, le secteur aval jusqu'à la porcherie de la Sionge et enfin le collecteur de la Verrerie.

Collecteur La Verrerie

Après étude de trois variantes, la variante d'un nouveau collecteur a été retenue afin d'améliorer au maximum la récupération des drainages existants de la zone La Verrerie.

Valorisation des terres

La revitalisation de la Sionge exige des excavations importantes, environ 14'000m³. Une valorisation sur ou hors site des terres excavées est donc souhaitée dans son intégralité, du moins pour les horizons A et B, d'un point de vue économique, écologique et afin de satisfaire à l'ordonnance sur les déchets. A propos de la valorisation sur le site, plusieurs propriétaires terriens ont déjà montré un grand intérêt.

Aspects fonciers

Espace réservé aux eaux (ERE)

Pour ce projet, l'espace réservé aux eaux a été admis à 15 m, soit 7,50 m de part et d'autre de l'axe du cours d'eau. Actuellement le domaine public des eaux (cantonal) varie de 9 à 13 mètres.

Propriétaires touchés

Sur certains tronçons le projet d'élargissement du cours d'eau empiète sur les propriétés privées adjacentes. Il s'agit d'une surface d'environ 7'000 m². Ces emprises resteront la propriété des propriétaires actuels, voire vendus pour être rattachées au domaine public des eaux. Les propriétaires devront respecter les contraintes liées à l'exploitation de tels espaces. Des conventions seront signées avec tous les propriétaires touchés par la revitalisation. A l'heure actuelle, ces derniers ont tous donné leur accord par écrit. Cette phase est importante pour le groupe de travail de l'Entente qui peut enfin reprendre et faire avancer le projet, son étude de détail, sa mise à l'enquête et ensuite son exécution.

Ruisseau « Les Mosses »

Dans le courant du 2^e semestre 2022, le Conseil communal de Sâles a été approché par les propriétaires de l'Oasis des vétérans étant donné que l'accès à leur propriété n'était plus garanti au moment où la

Sionge (ruisseau des Mosses) sortait de son lit. Le Service de l'environnement a été abordé afin de trouver une solution pour remédier à ce problème. Une étude a été confiée au bureau Triform SA. Il en ressort que ce ruisseau n'a plus de retenue de matériaux en amont de la route cantonale Vaulruz-Semsaies ce qui obstruait partiellement la buse sous la route cantonale et les matériaux se déposaient sur le premier tronçon du ruisseau en aval de la route cantonale. Ceci a provoqué un atterrissement important qui empêche l'eau de s'écouler par gravité et de ce fait inonde les parcelles sur la rive droite. Le projet présenté prévoit la réalisation d'un dessableur en amont de la route cantonale, le dragage du fond, le faucardage et une stabilisation de pied de berge. De plus, il est prévu de réaliser un andain de protection sur la rive droite afin de protéger au maximum la parcelle 340 RF Sâles et l'accès à l'Oasis des vétérans. Cet investissement concerne les communes de Sâles et de Semsaies

Le coût total des travaux

Les études ont débuté en 2015. Depuis lors et jusqu'à la fin 2023, les trois communes ont déjà pris en charge un montant de CHF 206'000.00 qui a déjà été payé par les communes.

Les coûts de chaque tronçon ont été estimés sur la base de prix actuels de soumission et avec un taux adapté de la TVA à 8.10% dès le 1^{er} janvier 2024. Les prix tiennent compte d'un potentiel de gestion des terres in situ. C'est ainsi un montant brut de CHF 4'600'000.00 a été calculé.

Subventions

Actuellement les subventions fédérale et cantonale pour la revitalisation sont fixées à 80%. Avec la nouvelle loi fédérale pour la protection des eaux qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la subvention passera à 95%. Il faut relever que pour notre canton, le Gand Conseil a déjà voté et accepté un décret dans ce sens. C'est donc sur ce nouveau taux que le financement est présenté.

Revitalisation de la Sionge	CHF	3'175'000.00
Coût à la charge des communes	CHF	143'550.00

Remplacement du collecteur La Verrerie	CHF	550'000.00
Coût à la charge des communes	CHF	236'500.00

Revitalisation ruisseau des Mosses	CHF	550'000.00
Coût à la charge des communes	CHF	22'550.00

Répartition à raison de 50% pour les communes de Sâles et de Semsaies.

Répartition des coûts pour les communes de l'Entente		CHF	402'550.00
Commune de Sâles	53.2%	CHF	213'435.00
Commune la Verrerie	25.2%	CHF	95'760.00
Commune de Vaulruz	21.6%	CHF	82'080.00
Commune de Semsaies		CHF	11'275.00

Planning général des travaux

Mai 2024	Présentation et demande de crédit aux assemblées communales
Juin 2024	Mise à l'enquête du projet d'ouvrage
	Signature des conventions avec les propriétaires fonciers
Eté - automne 2024	Appel d'offres pour projet d'exécution, préparation des appels d'offres aux entreprises, attribution, suivi des travaux. Attribution des mandats d'ingénieurs.
Automne-hiver 2024	Appel d'offres auprès des entreprises de génie civil et spécialisées
Automne-hiver 2024	Attribution des travaux
Hiver 2024 – 2025	Début des travaux
Printemps – été 2025	Suite des travaux
Hiver 2025 – 2026	Fin des travaux et collecteur La Verrerie

10 mars 2024